



## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 28 mars 2023]**

Date de la convocation

22 mars 2023

Date de mise en ligne

30 mars 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 2

Votants : 32

**Présents** : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, : Isabelle BEAUVAIS, Laurent SQUASSINA, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Elisa GILLET, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Corinne DARMANI, Thomas DOMENECH *Conseillers*

**Absents et représentés** : Antony MOUSSU, Martine MOSTARDI,

**Absents** : Dominique BOYER

**N° 054/ 2023**

*Secrétaire de séance : Francis RUFFEL*

### **OBJET DE DELIBERATION : Acquisition d'une parcelle en vue de la réalisation d'une voie douce entre la Rue des Camélias et l'Avenue Charles de Gaulle**

Madame le Maire informe l'Assemblée que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuellement en vigueur prévoit la création d'une voie douce dans le cadre de l'emplacement réservé n°58 (au bénéfice de la Commune), reliant l'Avenue Charles de Gaulle à la Rue des Camélias, au niveau des parcelles cadastrées section LM n°72 et n°73.

Un projet global d'aménagement commercial est actuellement en cours au niveau de ce secteur d'entrée de ville. Afin de prendre en compte le développement de futurs projets commerciaux et de manière à assurer la connexion piétonne et cyclable de cette zone vers le centre-ville et les quartiers périphériques, il a été convenu de déplacer l'emprise d'une partie de la future voie douce au niveau de la parcelle LM n°73.

Il est ainsi proposé de décaler une partie de l'emprise de cette future voie douce d'une dizaine de mètres vers l'Est au niveau de la jonction avec l'Avenue Charles De Gaulle, comme indiqué sur le plan de division établi par le géomètre joint en annexe (partie (e) en rose).

Dans cette optique, il convient donc de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section LM n°208 (issue de la division de la parcelle LM n°73), sise Avenue Charles de Gaulle, d'une superficie de 274 m<sup>2</sup>.

La société FERGUSS ATLANTIQUE (3 rue des Mimosas – 22190 PLERIN), actuel propriétaire, a accepté une cession de ladite parcelle à la Commune à l'euro symbolique.

A terme, la partie de l'emplacement réservé n°58 grevant la parcelle LM n°73 (future LM n°207) sera supprimée suite à l'acquisition de la parcelle LM n°208 permettant d'assurer la continuité piétonne entre l'Avenue Charles de Gaulle et la Rue des Camélias. L'acquisition du reliquat de l'ER n°58 grevant l'actuelle parcelle LM n°72 fera l'objet d'une procédure ultérieure.

Il est précisé que l'avis du service des Domaines n'est pas nécessaire pour une acquisition d'un montant inférieur à 180 000,00 € et que les frais de notaire sont à la charge de la Commune

Madame le maire propose aux élus d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section LM n°208 appartenant à la société FERGUSS ATLANTIQUE (ou toute société s'y substituant) pour 1 € (un euro).

4 annexes

### **VOTE : à l'unanimité des membres présents**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section LM n°208 appartenant à la société FERGUSS ATLANTIQUE (ou toute société s'y substituant) pour 1 € (un euro),

**CONFIE** la rédaction de l'acte authentique à l'office notarial ENOTOS (Maître JUMELAIS) à PLERIN (22190), notaire du vendeur, et à l'étude de Maître BLINEAU à Gaillac, notaire de la Commune,

**AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué, au nom de la Commune, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Le secrétaire de séance,**

**Francis RUFFEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

**Fait à Gaillac le 29 mars 2023**